



Ce que deviens l'argent sur les comptes de chacun

Par **jpaubard**, le **25/01/2014** à **17:37**

bonjour

je suis mariée sous la séparation de biens avec un achat de maison par lequel nous nous sommes faits une donation au dernier vivant - Mr à amener les 3/4 et moi 1/4 sur la somme à l'achat de cette maison il y a 8 ans.

vous allez voir la complexité du problème

Mr a 2 enfants - moi non - aucun en commun

j'ai de mon côté 1 frère de parents communs décédé laissant une fille donc nièce

j'ai un autre frère du côté de ma mère de son 1er mariage

j'ai 2 frères du côté de mon père de son premier mariage dont un est décédé et laissant un fils

nous avons chacun des comptes à notre nom propre

monsieur à le sien madame à le sien

à qui ira les sommes sur ces comptes qui ne sont pas au nom de Mr et ou Mme ainsi que les livrets ou autres ?

si Mr décède est ce que l'argent est partagé en 3 ou ira t il directement à ses enfants ?

et pour Mme que sera passera t il ?

que peut on faire pour éviter que l'argent épargné ne soit pas redistribuer à des personnes que nous ne désiront pas

merci de votre réponse

cordialement

Par **JEAN S**, le **25/01/2014** à **17:41**

C'est encore plus complexe ,car tout dépendra aussi , je crois , de qui, meurt en premier, de Monsieur ou de Madame.

Certains, pourront peut -être, vous aider sur ce forum mais , à votre place, j'irai voir un notaire, afin d'établir des testaments en fonction de ce que vous lui expliquerez vouloir.